

## Rapport sur le préavis municipal 42/21 du conseil communal du 09 mars 2021

Commission « Routes communales »

Présidente : Nicole Oulevay

Membres : Cédric Martin, Claude-Alain Bugnon

Suppléante : Maryline Pantet

La commission a été convoquée le 18 février 2021 à la salle de répétition de la grande salle de Bavois. M.le Syndic Thierry Salzmann, Mme et Mr les Municipaux Sandra Balmer et Jean-Pascal Rochat nous ont présenté les plans et apporté les explications en rapport avec le projet complémentaire d'aménagements routiers, mise en séparatif et équipement RC 289 et RC 303, objet soumis à décision en cette séance.

La commission a demandé à rencontrer une seconde fois le 25 février 2021 Mme Balmer, en charge des routes, pour des renseignements complémentaires.

En février 2020, lors de la première étape des travaux de la route cantonale, la commission avait préavisé favorablement à la création d'un trottoir franchissable sur le bas de la rue de Laliforcha. Le cheminement des écoliers montant prendre le bus au four à pain devait être sécurisé. Si dans un premier temps seul un marquage jaune était prévu sur ce tronçon, l'opportunité de continuer les travaux en cours sur le bas de cette route communale, de profiter du chantier pour canaliser les eaux claires, pour améliorer l'éclairage, et pour prolonger le trottoir, paraît judicieuse.

La commission adhère donc à ce complément du projet initial tout en y apportant quelques demandes supplémentaires :

- Prévoir la pose de fixation au bord du trottoir pour y mettre, si besoin, des potelets plastiques amovibles permettant de ralentir la circulation.
- Prendre les mesures nécessaires avec le propriétaire de la parcelle 258 afin de le sensibiliser et le responsabiliser en cas de problèmes de sécurité avec le talus surplombant la fouille pour la canalisation.

La commission a également profité de ces deux séances pour reprendre les divers points en suspens de son rapport sur le préavis 32/20 du 25 février 2020 concernant le début des travaux d'aménagement RC 289 et RC 303.

- La demande d'envisager une limitation de vitesse inférieure à la limite générale de 50km/h a été refusée par le Canton. A notre avis cette demande pourrait être réitérée ultérieurement selon l'évolution du trafic et de ses nuisances.
- La commission va être à nouveau convoquée pour préavis sur la mise à l'enquête des signalisations (passages piétons, lampadaires, etc). Elle demande néanmoins d'étudier la faisabilité de mettre en attente une arrivée d'électricité afin de sécuriser le cas échéant le passage piéton de Marterey par un feu de signalisation.

Les mesures préconisées par le Canton évoluant au fil des années, la demande d'un passage piéton en bas du village devrait également être réactivée après étude de l'augmentation du trafic de ces prochaines années.

- Dans le but de prévenir et d'anticiper au maximum les désagréments de cette probable augmentation de circulation, la commission charge la municipalité de

demander une offre et les subsides relatifs au revêtement routier macrorugueux MR8-VD.

Le bruit occasionné par la circulation est régi par une ordonnance fédérale, et le cas échéant, les frais inhérents à la régulation des décibels est à la charge de la Commune. Les diverses solutions proposées sont : la diminution de la vitesse, le revêtement de la chaussée en adéquation avec le trafic du lieu, la pose de panneaux anti-bruits.

La réponse à notre question concernant le revêtement prévu initialement a été que le revêtement phonoabsorbant était trop cher et pas assez résistant. Après renseignements pris auprès du voyer de notre circonscription, si en effet l'enrobé phonoabsorbant ne convient pas à notre village, il existe un revêtement intermédiaire adapté aux localités avec trafic de véhicules lourds (camions, machines agricoles), résistant, et permettant de réduire le bruit de quelques décibels : le macrorugueux MR8-VD.

La commission demande donc à la Municipalité de faire rapidement une demande d'offre complémentaire pour ce revêtement, la demande de subvention devant être faite avant le début des travaux de pose.

Le probable léger surcoût de ce matériaux pourrait être pris sur le poste « divers et imprévus » d'un montant de CHF 130'176,50 prévu dans le crédit de CHF 1'862'000.- accordé par notre conseil communal lors de la séance du 25 février 2020.

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter les compléments d'aménagements routiers, mise en séparatif et équipement RC 289 et RC 303 tels que proposé par la Municipalité dans le préavis 42/2021, tout en tenant compte des différentes demandes exposées ci-dessus, notamment :

- Mesures de protection juridique concernant le talus de la parcelle 258.
- Pose d'un revêtement macrorugueux MR8-VD sur les RC 289 et 303.

Pour la commission, le 28 février 2021

Nicole Oulevay

Claude-Alain Bugnon

Cédric Martin